

phare soit sans gardien et qu'il doive le rester à cause de cette règle, nous dérogerions sûrement à la règle pour embaucher un gardien. Il est prévu des exceptions lorsqu'il est manifestement nécessaire d'assurer un service essentiel pour éviter un tort irréparable.

Le sénateur Grosart: Les prévisions actuelles comportent-elles une réduction du nombre de crédits?

M. Cloutier: Il y en a à peu près le même nombre, sénateur.

Le sénateur Grosart: Si je pose cette question, c'est qu'on a déjà dit au Comité qu'aux termes d'une politique découlant des recommandations du rapport de la Commission Glassco, le nombre total des crédits serait réduit. Je puis dire que je ne vois pas la chose d'un bon œil. A mon sens, plus il y a de crédits, plus il est facile d'examiner le détail des dépenses.

M. Cloutier: Si vous me permettez une remarque à ce sujet, sénateur, la Commission Glassco, comme vous le savez, a formulé des recommandations à cet égard. Le comité des comptes publics a aussi demandé, à quelques occasions, que le budget des dépenses contienne plus de renseignements, c'est-à-dire plus de renseignements utiles. Par suite de ces demandes, le personnel du Conseil est heureux de constater qu'on a réuni le comité des comptes publics et nous avons bien hâte de le saisir de certaines propositions qu'il nous a priés de préparer et qui auraient pour effet de faire du budget des dépenses, c'est-à-dire du Livre bleu, un document beaucoup plus informateur. A certains égards, cela exigerait des additions considérables aux renseignements qui s'y trouvent déjà si l'on veut en faire un document de présentation plus intelligente. Je suppose que les députés et les sénateurs jugeraient moins nécessaire de faire appel à des témoins pour obtenir des détails sur la composition de ces chiffres.

Le sénateur Grosart: Nous expliqueriez-vous le changement survenu dans les catégories spéciales entre l'ancien Livre bleu et celui-ci?

M. Cloutier: Je devrai, je le crains, vous donner une réponse incomplète, car je n'ai pas les connaissances techniques voulues pour vous répondre. Peut-être pourrais-je dire qu'on a voulu rationaliser davantage la répartition des dépenses en «objets uniformes de dépenses»—de manière à grouper les choses semblables et à diminuer le nombre de 34, sauf erreur, à environ 12.

Le but de tout cela, monsieur, est de faciliter l'analyse des dépenses ou l'analyse économique du contenu des crédits. Cela se rattache à notre désir de mettre à jour toute notre conception de l'analyse des dépenses et d'utiliser des ordinateurs et des techniques de traitement des données.

Effectivement, nous sommes pris dans un étaiu ici. Comme vous le comprendrez, le changement du codage de toutes les dépenses a représenté un énorme problème administratif. Nous sommes allés de l'avant et avons préparé des directives à l'intention des ministères et nous avons assuré la formation et l'instruction nécessaires. Mais, il va de soi que nous n'avons pas pu vraiment transformer la présentation des renseignements de fond que contient le Livre bleu, sans l'assentiment du Parlement. Voilà pourquoi vous avez un travail à moitié fait, si je puis dire; voilà pourquoi nous avons dû employer les mêmes inscriptions qu'autrefois, tant dans les détails que dans les titres, mais que nous avons dû changer les numéros, les indicatifs, de manière à assurer la cohésion du tout.

Si le comité des comptes publics avait existé l'an dernier, nous aurions espéré faire résoudre le problème avant l'impression du budget des dépenses.

Le sénateur Grosart: C'est surtout un changement comptable?

M. Cloutier: C'est exactement ce que c'est.

Le sénateur Grosart: Ma troisième question est la suivante: a-t-on réussi à répartir les «Prêts, placements et avances», de sorte que les divers postes groupés dans cette disposition globale soient clairement répartis en prêts, placements ou avances, par rapport aux programmes en vertu desquels ils sont faits?

M. Cloutier: Dans la nouvelle présentation que nous envisageons, le volume ne renfermerait pas, à la fin, de section où sont énumérés l'un après l'autre ces prêts et placements. Nous préfererions les indiquer par ministère suivant les programmes auxquels ils se rattachent. Ici encore, leur objet serait plus facilement compréhensible.

Le sénateur Grosart: Jugeriez-vous opportun de les décrire plus exactement—en disant s'il s'agit d'un prêt, s'il s'agit d'un placement ou s'il s'agit d'une avance?

M. Cloutier: En les intégrant au cadre des ministères, c'est l'objet que nous atteindrions, monsieur.